

#### MEMBRES DU COMITÉ DE RIVIÈRE PRÉSENTS:

##### COLLÈGE DES ÉLUS

- M. BONNIOT - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DIOIS
- M. CONTOZ – VICE PRÉSIDENT DU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH DÉVOLUY
- M. BOURBOUSSE - DÉLÉGUÉ AU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH DÉVOLUY
- M. BELLET – DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BUËCH
- M. MATHIEU – VICE PRÉSIDENT DU SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SERROIS
- M. TRIPODI - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RIBIERS VAL DE MÉOUGE
- M. SCHÜLER - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERDÉPARTEMENTALE DES BARONNIES
- M. JOANNET - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS
- M. RÉ - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS
- M. BAGARD - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS
- M. FRANCOU- PRÉSIDENT SMIGIBA ET PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BUËCH

##### COLLÈGE DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES ADMINISTRATIONS

- MME POUJOL – DREAL PACA - SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES/ UNITÉ DE CONTRÔLE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES
- M. KESSE – DREAL PACA - SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES/ UNITÉ DE CONTRÔLE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES
- M. VEDEL – DIRECTEUR DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 05
- M. CAUNEGRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 05
- MME GOTTARDI – DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 04
- M. BOURDIN - REPRÉSENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU RMC – CHEF DE SERVICE DURANCE

##### COLLÈGE DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET LES USAGERS

- M. DOUCENDE – REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT DE LA FDAAPPMA DES HAUTES ALPES
- M. CHOFFEL – PRÉSIDENT DE L'AAPPMA DU HAUT BUËCH
- M. PELLOUX - REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES
- M. MOYNIER – REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES
- MME RIVOAL - SAPN
- M. ZURBACH – REPRÉSENTANT DU DIRECTEUR D'EDF

TECHNICIENS PRÉSENTS :

- MME DELADOEUILLE – REPRÉSENTANTE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SERROIS
- M. CORNELOUP - CHARGÉ DE MISSION CONSEIL RÉGIONAL PACA
- M. JASSERAND – DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES
- MME CAROD – CHARGÉE DE MISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DE L'ESPACE AU PNR DES BARONNIES PROVENÇALES
- MME VASSAS – DIRECTRICE DU SMIGIBA
- M. RUHL – TECHNICIEN DE RIVIÈRE DU SMIGIBA
- MME SCIAMMA – SECRÉTAIRE COMPTABLE SMIGIBA
- M. GOURHAND – CHARGÉ DE MISSION AU SMIGIBA

EXCUSÉS:

- M. DIDIER – MAIRE DE GAP
- MME PINET – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BUËCH
- MME GILLIBERT – DÉLÉGUÉE AU SMIGIBA ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SERROIS
- MME SAUDEMONT - DÉLÉGUÉE AU SMIGIBA ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH DÉVOLUY
- MME MORHET-RICHAUD - DÉLÉGUÉE SMIGIBA ET REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU LARAGNAIS
- MME MARTINEZ - DÉLÉGUÉE SMIGIBA ET PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU LARAGNAIS
- M. GUIEU - DÉLÉGUÉ SMIGIBA ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU LARAGNAIS
- M. ESTROSI – PRÉSIDENT DE LA RÉGION PACA
- MME GIORDANO – RÉGION PACA
- M. SEMELET – CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE ALPES AUVERGNE
- MME HUMBERT – DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
- MME CHOUQUET – SERVICE ENVIRONNEMENT DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES
- MME LESAFFRE – CHARGÉE DE MISSION - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME
- M. PICON – DIRECTEUR DE L'EPTB AU SMAVD
- M. MEKACHERA – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL – PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
- M. ALLIMANT – DIRECTEUR DDT 26
- M. LECORDIX – DIRECTEUR ADJOINT DDT05
- MME TARDIEU-DECAIX – DIRECTRICE AGENCE DÉPARTEMENTALE ONF
- MME SANGUINEDE - AGENCE DE L'EAU RMC
- M. POGNART - REPRÉSENTANT DU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE L'ONEMA
- M. VERDIER - REPRÉSENTANT DU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE L'ONEMA
- M. VIALET – PRÉSIDENT AGRIBIO 05
- M. VATBOIS - TRANSALPES
- MME ESMIEU - DIRECTRICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERDÉPARTEMENTALE DES BARONNIES
- MME NAPOLEONE - DIRECTRICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BUËCH
- MME CARRETERO - DIRECTRICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

## **Ordre du jour:**

- Signature de l'avenant du contrat de rivière 2015-2017
- Présentation des actions réalisées en 2015
- Présentation des actions prévues en 2016
- Points divers : budget, PAPI, GEMAPI, gestion de la ressource en eau,...

### **1. PRÉAMBULE**

Monsieur Jacques Francou, Président du SMIGIBA ouvre la séance du comité de rivière et rappelle l'ordre du jour. Il se félicite de l'existence d'un contrat de rivière permettant de gérer les cours d'eau à l'échelle du bassin versant.

Le point déterminant de l'année 2016 concerne l'élaboration d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le territoire du Buëch. L'intérêt d'un PAPI est d'obtenir des subventions de l'État en faveur des actions de prévention des inondations. M. Francou informe que le bassin du Buëch est un territoire expérimental pour la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), du décret digue de 2015 et de l'élaboration du PAPI qui bénéficie d'un appui solide de la part des services de l'État. M. Francou précise que cette démarche expérimentale a été approuvée à l'unanimité en comité syndical et que le budget 2016 intègre la création d'un poste.

### **2. PRÉSENTATION DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2015**

Antoine GOURHAND présente les actions réalisées en 2015 (cf. diaporama joint au présent compte rendu).

L'année 2015 est marquée par un investissement technique important en faveur de la rédaction de l'avenant du contrat de rivière.

Les principaux travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA concernent l'entretien/restauration de la végétation des berges et du lit sur les communes de Montclus, Eygalayes, Aspres, La Faurie et Salérans et les travaux de scarification et essartement des iscles dans les traversées de Veynes et Laragne et pour limiter les sollicitations d'un chemin communal à Lus-La-Croix-Haute et sur le pipeline à La Faurie.

Le SMIGIBA a accompagné techniquement plusieurs communes dans le cadre de projets de restauration de la franchissabilité sur des seuils (torrent d'Arron à Sigottier, le torrent de Channe au Bersac, le torrent de la Saulce à Eygalayes) et dans le cadre de la restauration d'un tronçon de digue en génie végétal sur la communes de la Faurie.

Le SMIGIBA s'est également investi dans les suivis écologiques avec le comptage des frayères dans les adoux, le suivi des écrevisses à pieds blancs, le suivi thermique (des adoux et dans le cadre du PNA Apron dans le Buëch Aval). Le suivi des débits se poursuit au niveau des stations permanentes du SMIGIBA. Un suivi des travaux d'élimination de la Renouée du Japon a été réalisé et a fait l'objet d'un bilan minutieux. Le SMIGIBA s'est impliqué également dans les comités techniques avec EDF en faveur de travaux de curage de la retenue de St Sauveur à Serres.

En terme de communication, les animations auprès des scolaires se sont poursuivies. Le bulletin annuel 2015 est en cours de publication et un nouveau logo du SMIGIBA a été conçu.

Au-delà des actions inscrites au contrat de rivière, le SMIGIBA s'est fortement impliqué autour de la problématique GEMAPI :

- en tant que membre de la mission d'appui GEMAPI ;
- dans le cadre de réunions régionales ;

- au niveau du bassin de la Durance qui, dans son rôle d'EPTB (Établissement public territorial de bassin), anime aussi avec la DREAL la démarche d'élaboration d'un Plan de Gestion du Risque Inondation dans le cadre de la SLGRI Durance (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation).

Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), le SMIGIBA a installé au cours de l'été 2015, 4 stations temporaires de mesures des débits d'étiage en partenariat avec les services de la DDT05, de l'ONEMA et du département 05.

### 3. PRÉSENTATION DES ACTIONS PRÉVUES EN 2016

Carolyne VASSAS présente les principales actions prévues en 2016.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA concernent l'entretien/restauration de la végétation sur la haute vallée de la Méouge. Les travaux d'essartement des iscles concernent un atterrissement sur le Buëch Aval à Mison. Un diagnostic au cours du printemps 2016 définira les tronçons et iscles complémentaires.

Le SMIGIBA s'impliquera dans le suivi des travaux EDF, dans le cadre du curage de la retenue de St Sauveur et de la recharge des matériaux à l'aval ainsi que le curage du piège à gravier à Sisteron.

Les suivis des débits se poursuivront au niveau des stations fixes du SMIGIBA et des 4 stations temporaires au cours de l'étiage estival.

Dans le cadre du suivi du plan de gestion des alluvions, un suivi topographique des secteurs à enjeux dans le Buëch pourra être fait en fonction des besoins. Sur la Méouge, l'actualisation de l'étude transport solide de 2007 se traduira par un levé topographique et une comparaison des profils en long (2007 / 2016). Si possible, des photos aériennes seront acquises afin d'entamer un travail de définition de l'espace de mobilité. Une action qui découle directement du plan de gestion des alluvions du Buëch sera mise en œuvre sur le Grand Buëch avec une mission de maîtrise d'œuvre pour définir les scénarios d'aménagement et les ACB (analyses coût/bénéfice) associées.

Une réflexion en faveur d'un observatoire du Buëch sera portée et une première phase consistera à organiser sous la forme d'une base de données, les données en possession du SMIGIBA.

Les actions de communication perdurent autour des actions classiques (bulletin annuel, site internet, interventions auprès des scolaires avec le Parc des Baronnies Provençales), la création d'un film à destination de différents publics (offices de tourisme, élus, techniciens, habitants) et une exposition photos sur les Gorges de la Méouge (dans le cadre de Natura 2000).

### 4. BUDGET 2016

Le budget total 2016 s'élève à 1 343 257,11 € dont 702 699,04 € en investissement et 640 558,07 € en fonctionnement. Les participations des communautés de communes sont de 124 979,17 € (pas d'augmentation depuis 2014).

## 5. PAPI/GEMAPI

### 5.1. PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le territoire du Buëch bénéficie d'un double accompagnement de la part des services de l'État dans le cadre d'une expérimentation pour l'application du nouveau décret digue en lien avec la GEMAPI et dans le cadre de l'élaboration d'un PAPI.

Mme POUJOL de la DREAL présente le contexte et détaille l'accompagnement de l'État.

#### Questions/commentaires :

M. Zurbach (EDF) demande si le retour d'expérience du PAPI du Guil va être utilisé sur le Buëch.

Mme Poujol (DREAL) précise que sur le Guil la démarche est un PAPAM (aléas de montagne) et s'articule autour de plusieurs risques. Concernant le risque inondation, un échange entre bassins versants sera fait.

M. Vedel (DDT05) confirme que le retour d'expérience du Guil sera partagé malgré la forte diversité entre les territoires. Sur le Buëch, l'expérimentation est innovante et permet d'engager la réflexion autour des systèmes d'endiguement ce qui n'a pas encore été fait par ailleurs et autour de la protection contre les inondations.

M. Francou (SMIGIBA) fait remarquer la grande réactivité du SMIGIBA dans cette démarche. Il note cependant que la mise en place de la taxe Gemapi de 40€/habitant risque de faire débat.

M. Bourdin (Agence de l'Eau) informe que l'Agence de l'eau finance à titre exceptionnel le poste PAPI car cette démarche va allier la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il précise également que la place du Smigiba dans ce contexte est importante, car c'est en effet un syndicat qui fonctionne bien.

M. Francou (SMIGIBA) explique que la création d'un poste a fait débat en comité syndical et précise que sans participation financière de la part de l'État, le poste n'aurait pas été créé. Il remercie l'État qui finance le poste à hauteur de 50 % et précise que la volonté des élus du SMIGIBA est de ne pas augmenter les participations en 2016 ce qui prouve le réel effort financier de la structure. M. Francou fait remarquer que la réussite de cette démarche est également liée à la qualité et aux compétences des techniciens du SMIGIBA

## 5.2. COMPÉTENCE GEMAPI

En 2016, le SMIGIBA accompagnera les communautés de communes du bassin dans la prise de compétence GEMAPI. Une concertation locale sera organisée avec les communautés de communes et structures de gestion des cours d'eau limitrophes afin d'homogénéiser la démarche.

Une réflexion sera portée sur le contenu précis de la GEMAPI et sera engagée sur la mise en œuvre de la taxe. En parallèle, un accompagnement du SMIGIBA est envisagé dans le cadre de la délégation ou le transfert de cette compétence.

L'objectif est de faciliter la prise de compétence GEMAPI pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 6. POINTS DIVERS

### 6.1. GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

M. Pelloux (Chambre d'Agriculture 05 : CA05) rappelle que la CA05 est Organisme Unique de Gestion Concertée (OUGC) et a déposé auprès des services de l'État, en mars 2015, un dossier d'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP). Il précise que c'est le premier dossier d'AUP déposé en France par une chambre d'agriculture. La CA05 s'est engagée dans une étude de sécurisation de la ressource et rappelle que le CCTP a été présenté et co-construit avec le SMIGIBA et la DDT05. Le marché a été lancé en 2015 et l'étude débute au 15 mars 2016, un comité de pilotage élargi se tiendra le 16 mars. L'étude durera 6 mois et s'articule autour de 2 volets :

- la synthèse des projets envisagés par les ASAs suite au recueil réalisé par la DDT05 ;
- et comment arriver à mutualiser ces économies pour atteindre les objectifs de baisse de 30 %.

M. Moynier (CA05) fait un rappel du contexte déficitaire du bassin versant du Buëch. La Préfecture a mandaté la CA05 pour gérer les prélèvements d'eau qui étaient faits auparavant par les ASAs. La CA05 s'est mobilisée pour réunir les structures de gestion afin de rechercher les actions pour diminuer les prélèvements agricoles avec un objectif de 30 % d'économie à l'horizon 2017. Le dossier d'AUP au titre de la loi sur l'eau après enquête publique et consultation a obtenu un avis favorable à l'unanimité du Coderts. Chaque année, jusqu'en 2017, la CA fournira un plan de répartition par Asa/préleveur. En 2015, le plan de répartition prévoyait -5 % de prélèvement, il est prévu -10 % en 2016. Les prélèvements en 2015 ont été inférieurs de 27 % par rapport aux allocations inscrites dans le plan de répartition.

Dans le cadre de l'étude qui démarre, une recherche d'économie d'eau sera étudiée autour d'actions de gestion et/ou de stockage d'eau. L'étude est soutenue par l'Agence de l'eau et la région PACA.

M. Bellet (SMIGIBA – élu communauté de communes du Haut Buëch) demande où en est le projet de retenue sur le plateau des Eygaux.

M. Pelloux (CA05) répond que c'est l'objet de l'étude à venir. Plusieurs scénarios seront présentés et suivant les économies apportées par le cumul des petits projets, le projet de retenue sera étudié.

M. Francou (SMIGIBA) informe que la maire d'Aspres n'est pas d'accord avec la réalisation de ce projet de retenue aux Eygaux.

M. Vedel (DDT05) précise qu'il est nécessaire de mener à terme cette étude. Il est important également de voir si un projet de retenue est nécessaire dans un contexte de réchauffement climatique. M. Vedel souligne le caractère délicat de la création d'une retenue. Si le propriétaire n'est pas d'accord, il y a un fort risque d'échec de la procédure. Il insiste sur la nécessité d'obtenir l'accord et la conviction de tous les acteurs avant d'engager la démarche.

M. Bourdin (Agence de l'Eau) fait part de son retour d'expérience sur la création de retenue. Créer une retenue est la solution ultime après avoir réalisé toutes les économies possibles. Une fois toutes les solutions testées, le projet de retenue est mieux accepté. M. Bourdin demande qu'un tableau soit dressé avec l'ensemble des projets d'économie d'eau avec les coûts. Il rappelle qu'à la sortie le coût de l'eau est beaucoup plus élevé dans le cadre d'une création de retenue. M. Bourdin demande que soient précisés dans l'étude, les besoins, les périodes et les potentialités d'économie d'eau. À partir des résultats de cette étude, les actions pourront être inscrites dans le PGRE avec l'identification des maîtres d'ouvrage et du plan de financement. Il rappelle qu'une retenue est un projet de territoire et qu'une validation par le comité de rivière sera nécessaire.

Mme Deladoeuille (Communauté de communes du Serrois) demande quel est le bureau d'études retenu. Hervé Moynier informe que c'est Artelia.

## 6.2. PROJET DE RETENUE DU CHÂTELARD

Mme Vassas (SMIGIBA) informe d'un projet de retenue sous maîtrise d'ouvrage du Canal de Gap sur le bassin versant du Petit Buëch, sur la commune de La Roche des Arnauds. L'objectif d'un tel ouvrage serait d'augmenter le débit réservé du Drac. La retenue (945 000 m<sup>3</sup>) serait alimentée par les eaux du Drac qui seraient acheminées par le Canal de Gap et permettrait d'alimenter des parcelles (672 ha) non sécurisées actuellement situées dans les secteurs de la Tourronde et Chateauvieux. Mme Vassas informe que dans le fond, le projet de retenue est intéressant mais que la concertation en cours n'est pas à la hauteur de l'ampleur de ce projet de territoire. Les réunions techniques de concertation ne servent pas à discuter du projet et des choix de scénario mais présentent les résultats des différentes simulations de classement des meilleures solutions. Dans tous les cas, le projet du Châtelard est mis en avant malgré les impacts environnementaux (destruction de zones humides).

M. Contoz (SMIGIBA) précise que les réunions de concertation n'en sont pas car les résultats des études sont présentés sans implication des acteurs locaux dans les choix de scénario.

M. Moynier (CA05) informe que le Canal de Gap a engagé des démarches auprès des préleveurs situés sur la commune de La Roche des Arnauds.

Mme Vassas (SMIGIBA) complète en disant que cette démarche est réalisée à la demande du SMIGIBA.

M. Bourdin (Agence de l'eau) souligne que ce projet de retenue est inscrit dans le SAGE du Drac Amont. Cette solution répond à un réel besoin et nécessite des débats techniques. Il rappelle que ce projet permet l'augmentation du débit réservé du Drac.

### 6.3. ANIMATION DES SITES NATURA 2000

M. Francou (SMIGIBA) présente l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le SMIGIBA. En 2015, le SMIGIBA a récupéré l'animation du site Natura 2000 du Dévoluy Durbon Charance Champsaur (anciennement animé par la commune de St Julien en Beauchène). Fin 2015, le SMIGIBA est également désigné structure animatrice des sites de Céuze, Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne, Montagne de Saint Genis et du Bec de Crigne.

M. Francou précise que si le SMIGIBA anime aujourd'hui tous ces sites c'est parce que l'animation est prise en charge à 100 % par l'État. A l'avenir, si l'animation doit coûter de l'argent à la structure, la question du maintien de l'animation par le SMIGIBA se posera.

M. Francou souligne l'importance de réunir l'animation de plusieurs sites Natura pour assurer un pôle technique de partage des compétences.

### 6.4. QUESTIONS/REMARQUES DIVERSES

M. Pelloux (CA05) demande ce qui a été fait en 2015 dans le cadre du plan de gestion des alluvions et ce qui sera fait prochainement, notamment autour de l'espace de mobilité.

Mme Vassas (SMIGIBA) rappelle que l'étude du plan de gestion des alluvions s'est finalisée en décembre 2014. En 2015, sur la base des actions inscrites au plan de gestion, le SMIGIBA a rédigé une trame de cahier des charges visant la mise en œuvre des actions concernant le Grand Buëch, plus précisément sur les communes de la Faurie et Aspremont. Dans un contexte de grands changements réglementaires, ce cahier des charges nécessite encore des ajustements en concertation avec les services de l'État. Des actions ponctuelles de travaux de traitement des iscles ont été engagées en 2015. La réflexion autour de l'espace de mobilité sera engagée dans le cadre de la mise en application du décret digue avec la définition des systèmes d'endiguement et dans le cadre de l'élaboration du PAPI. En 2016, il serait judicieux d'assurer un levé topographique dans les secteurs à enjeux qui mettent en évidence des variations morphologiques significatives, sachant que le précédent levé topographique date de 2011.

M. Bourdin (Agence de l'Eau) souligne l'imbrication possible à partir de maintenant des différents niveaux d'attention autour du plan de gestion des alluvions, avec Natura 2000, projet PAPI, expérimentation GEMAPI et application du décret digue.

M. Francou clôture la séance du comité de rivière 2016 en invitant les personnes habilitées à venir signer l'avenant du contrat de rivière. M. Francou rappelle que le Buëch est un cours d'eau dynamique et nécessite un syndicat dynamique !

Un apéritif est proposé après la séance.